

Lettre au Directeur

Monsieur le Directeur de l'ENIM,

Le vendredi 18 février vous êtes venu annoncer aux agents du centre de liquidation de Bordeaux l'expropriation future par la CUB d'une partie des locaux pour la construction d'un parking dans le cadre de la future ligne D du tram.

Vous nous avez alors indiqué avoir le choix entre 3 solutions : un maintien dans les lieux avec un repli sur les locaux disponibles avec un gros chantier de rénovation, un déménagement sur l'agglomération ou la fermeture du centre avec le redéploiement des activités sur les autres centres de liquidation.

Le personnel a décidé de vous écrire pour vous indiquer qu'il se prononce pour un déménagement sur un autre site de l'agglomération.

Le CLP a été créé sur Bordeaux en 1986, c'est un centre spécialisé et professionnalisé à taille humaine, proche géographiquement des assurés, de leurs activités, de leurs difficultés.

Il gère 4 départements de la façade atlantique plus 4 départements DOM et St Pierre et Miquelon avec de fortes spécificités DOM et ostréiculture.

Depuis sa création les agents de Bordeaux ont toujours su s'acquitter de leurs missions en toutes circonstances y compris les plus difficiles.

Les agents sont certes peu nombreux, mais formés, compétents, extrêmement polyvalents et investis dans leur travail. Ils ont toujours su s'adapter aux réformes et aux différents outils de plus en plus complexes : Traitement des feuilles des soins électroniques, adossement à la CNAM et au nouvel outil PROGRES par exemple, sans intervention d'aucune aide extérieure de prestataires de service ou de la plateforme de scannage.

Aujourd'hui, le personnel vous demande d'opter pour la solution du déménagement du centre sur l'agglomération afin de pouvoir poursuivre leurs activités.

Cette solution présente pour principal avantage d'être la moins perturbante pour la continuité du service attendu par les assurés.

L'adossement à la CNAM a été difficile, il n'est pas terminé et il a eu des conséquences désastreuses sur le service des prestations.

De même un déménagement du centre avec la poursuite de ses activités éviterait un redéploiement sur les autres CLP.

De petites opérations précédentes avaient déjà occasionné beaucoup de difficultés.

Un redéploiement signifie aussi un accroissement de la charge de travail pour nos collègues, avec les fortes spécificités DOM, alors que les centres voient déjà leurs effectifs se réduire.

Les effets d'un recrutement éventuel ne se feraient pas sentir rapidement en raison des formations à donner aux nouveaux venus. De plus l'ENIM peut-il développer, en cette période, un tel effort en matière de formation initiale ?

Cette opération interviendrait aussi en concomitance avec la délocalisation des services du siège sur La Rochelle, ce qui fragiliserait encore plus l'opération et au-delà tout l'établissement déjà fortement impacté.

Les agents veulent maintenir la qualité du service rendu aux marins et à leurs familles c'est pourquoi ils demandent à être « relogés ».

Bordeaux, le 4 mars 2011

NOM	SIGNATURE
-----	-----------

